

Conclusions et recommandations

26^{ème} Symposium ONU/INTOSAI

Mise en œuvre de l'ODD 13 sur l'action climatique : Rôle, contribution et expérience des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC).

16 au 18 avril 2024, Vienne



Nations Unies



INTOSAI

Conclusions

A. À la lumière des défis mondiaux urgents et complexes posés par le changement climatique, les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable (ODD) 13, qui appelle à une action urgente pour lutter contre le changement climatique et ses impacts, en fournissant des évaluations indépendantes et objectives de l'action nationale en matière de climat ;

B Soulignant la contribution précieuse des ISC au respect des engagements pris dans le cadre des accords mondiaux sur le climat grâce à leurs audits indépendants des actions nationales en matière de climat et à la promotion d'une surveillance, d'une responsabilité et d'une transparence efficaces dans le cadre des efforts de lutte contre le changement climatique ;

C. Rappelant que l'urgence d'une action significative des nations et de la communauté internationale pour lutter contre le changement climatique et remédier à ses impacts sur l'environnement, la société et l'économie a été clairement énoncée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; et que la nécessité d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques a été soulignée encore davantage depuis lors ;

Les participants au Symposium sur « La mise en œuvre de l'ODD 13 sur l'action climatique : rôle, contribution et expérience des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) » ont examiné de manière approfondie la manière dont les expériences des ISC dans la réalisation d'audits indépendants liés au climat sur les politiques, la gouvernance et l'emploi des fonds publics contribuent au renforcement de l'action climatique.

Dans le détail, ils ont développé les points suivants

- Pratiques des ISC dans l'audit de l'impact du changement climatique.
- Conditions favorables pour auditer l'action climatique.
- Renforcer l'action climatique - audits des impacts du changement climatique.

Recommandations

À l'issue de leurs discussions intensives, les participants au Symposium :

1. Soulignent que les Résolutions des Nations Unies¹ reconnaissent le rôle important des ISC dans la promotion d'une plus grande efficacité, responsabilité, efficacité et transparence de l'administration publique et de l'emploi des fonds publics ;
2. Mettent l'accent sur le fait que le changement climatique est l'une des questions les plus urgentes et les plus complexes auxquelles sont confrontés les gouvernements nationaux aujourd'hui, avec des risques importants pour les budgets publics, et que les ISC jouent un rôle clé dans l'appui d'une action climatique nationale rentable et ayant un impact ;
3. Soulignent la contribution essentielle que les ISC peuvent apporter à la réalisation de l'ODD 13 et du Programme 2030, en évaluant la façon dont les gouvernements agissent face aux engagements nationaux pris dans le cadre des instruments internationaux, y compris la CCNUCC et l'accord de Paris, ainsi qu'en évaluant si les stratégies, politiques, programmes et mesures de mise en œuvre nationaux ont été efficaces, durables et solides, et mettent l'accent sur le fait que des ISC compétentes, dotées de ressources suffisantes et indépendantes peuvent examiner efficacement la performance des gouvernements, identifier les défis et fournir des informations précieuses pour une prise de décision éclairée sur le changement climatique ;
4. Mettent l'accent sur le fait que les ISC ne peuvent s'acquitter convenablement de ces responsabilités importantes et montrer l'exemple en faisant progresser la durabilité environnementale des ISC que si elles peuvent exercer leur mandat en toute indépendance, avec des ressources adéquates et un bon accès aux informations et données nécessaires ;
5. Soulignent l'importance de la bonne gouvernance dans le domaine des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, qui fournit les institutions et les espaces nécessaires en vue d'établir une orientation générale du développement, fixer des objectifs, coordonner des actions et à mettre en place des réglementations aux niveaux national et infranational. Les ISC devraient assurer la responsabilité de rendre compte des progrès accomplis et de tirer les leçons des échecs ;

¹ Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies A/66/209 (22 déc. 2011) et A/69/228 (19 déc. 2014).

6. Reconnaissent que les régions et les pays sont confrontés à différents contextes, défis et vulnérabilités et qu'ils ont des priorités différentes en ce qui concerne l'action climatique nationale, et que les ISC doivent développer des capacités qui répondent aux priorités nationales qui soutiennent les gouvernements pour faire progresser l'action climatique, y compris par l'évaluation de la performance des programmes et des politiques ;
7. Encouragent les ISC à prioriser dans leur travail d'audit le contrôle des mesures d'adaptation ainsi que des activités à fortes émissions de gaz à effet de serre et leurs effets sur la résilience climatique dans le secteur de l'énergie, ainsi que les initiatives de transition énergétique, qui doivent être justes et inclusives, en reconnaissant la nature spécifique des questions environnementales dans les pays producteurs de pétrole et de gaz ;
8. Reconnaissent que les petits États insulaires en développement (PEID) sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique et encouragent les ISC des PEID à donner la priorité aux audits liés au climat, tout en reconnaissant les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées pour entreprendre des évaluations complètes des actions nationales en matière de climat ;
9. Soulignent que les ISC des PEID ne peuvent s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'audit de l'action climatique nationale que si elles peuvent exercer leur mandat de manière indépendante, en disposant de cadres juridiques, de ressources, de capacités et d'un accès à l'information et aux données adéquats, et avec le soutien de la communauté mondiale des ISC et les bailleurs de fonds, notamment par le biais d'initiatives de renforcement des capacités ;
10. Reconnaissent que l'INTOSAI, ses organes, ses groupes régionaux et ses ISC membres ont mis au point un large éventail de méthodologies, d'outils et de pratiques pour auditer l'action climatique nationale, et reconnaître le soutien apporté aux ISC par l'Initiative de développement de l'INTOSAI, le Groupe de travail de l'INTOSAI sur la vérification environnementale et la Cour fédérale des comptes du Brésil afin de renforcer leurs capacités internes à réaliser des audits et des évaluations liés au climat, en particulier dans l'ensemble des pays du Sud et en mettant l'accent sur l'adaptation au climat et l'atténuation ;
11. Saluent l'Initiative de développement de l'INTOSAI et la Cour fédérale des comptes du Brésil pour qu'elles continuent à échanger des informations sur leurs programmes respectifs sur le changement climatique dans le cadre du Groupe de travail sur la vérification environnementale, en vue de maximiser les synergies entre les initiatives existantes dans ce domaine ;

12. Encouragent les ISC à continuer à mettre l'accent sur le changement climatique et l'impact qu'il a sur la stabilité des finances publiques dans leurs plans d'audit annuels, intégrer les aspects liés au changement climatique dans tous les types d'audit, le cas échéant, ainsi qu'à investir dans le renforcement des connaissances et des capacités internes sur les audits liés au climat, notamment en participant aux initiatives internationales existantes au sein de l'INTOSAI ;
13. Encouragent les ISC pour qu'elles identifient les lacunes critiques dans la disponibilité des données, le manque de mesures normalisées pour évaluer l'impact du changement climatique et les informations sur l'action nationale en matière de climat, et qu'elles partagent les informations et les pratiques dans ce domaine ;
14. Soulignent le potentiel du cadre ClimateScanner en tant qu'outil permettant de renforcer les capacités des ISC à évaluer les actions des gouvernements en matière de lutte contre le changement climatique et à identifier systématiquement l'état d'avancement des actions nationales en matière de climat, les sources d'information et les lacunes en matière de données ;
15. Encouragent les ISC à évaluer l'efficacité des dispositions institutionnelles et de la gouvernance globale en matière d'action climatique, notamment en ce qui concerne la cohérence et la coordination horizontales et verticales, la planification à long terme, la mise en œuvre, le suivi, les rapports et l'engagement des parties prenantes, et également en intégrant le principe de « Ne laisser personne de côté » pour prendre en compte l'impact des programmes et des politiques climatiques des gouvernements sur les groupes vulnérables et marginalisés ;
16. Encouragent les ISC à être attentives aux effets distributifs des politiques climatiques qui affectent l'acceptabilité de ces mesures par le public, y compris leurs effets potentiels sur l'exacerbation des inégalités ;
17. Soulignent l'importance de prendre en compte et d'utiliser des outils permettant de reconnaître l'ensemble des charges et des produits lors de l'évaluation de l'action des gouvernements en matière de changement climatique, y compris les subventions et les dépenses fiscales ainsi que les dépenses susceptibles de contrecarrer l'action en faveur du climat ;
18. Soulignent l'importance de l'adoption de cadres comptables appropriés pour la divulgation des risques liés au climat et l'établissement de rapports par les gouvernements, et que les ISC joueront de plus en plus un rôle clé dans la fourniture d'une assurance sur les rapports de durabilité des entités gouvernementales ;

19. Encouragent les ISC à s'appuyer sur leurs expériences pour tirer parti de l'utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux outils et adopter des méthodes de travail agiles pour la collecte de données, l'analyse et les rapports afin d'améliorer l'impact et la visibilité des audits liés au climat ;
20. Mettent l'accent sur le fait qu'une communication claire et cohérente et l'engagement avec les parties prenantes et le grand public est un facteur important pour accroître l'impact des audits de l'action nationale en matière de climat, notamment en déclenchant des discussions politiques et une réaction rapide de la part des entités auditées ;
21. Encouragent la collaboration et le partage des connaissances entre les ISC, sur les audits du changement climatique par le biais des Organisations régionales et sous-régionales de l'INTOSAI et de la coopération bilatérale, y compris pour les audits collaboratifs, afin de sensibiliser et de partager les résultats du travail des ISC dans ce domaine, de favoriser l'innovation et de contribuer mutuellement au renforcement des compétences et des capacités à auditer le changement climatique ;
22. Soulignent l'importance de poursuivre la coopération fructueuse entre les ISC et les Nations Unies² ainsi qu'avec d'autres partenaires extérieurs, notamment par l'échange des leçons tirées des audits liés au climat et des audits coopératifs, en vue de sensibiliser la communauté internationale au travail des ISC sur le changement climatique et de bien vouloir informer, le cas échéant, les processus internationaux pertinents.

² Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/69/327 (6 oct. 2015)